

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP05-2026, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions particulières des bâtiments accessoires, de retirer l'usage vente et réparation de motocyclettes dans la zone commerciale DL05C, d'autoriser un pourcentage plus grand d'occupation maximum des bâtiments dans la zone résidentielle HN13R, de prévoir qu'un minimum de 90 % de la superficie totale du terrain soit aménagé en espaces végétalisés dans la zone résidentielle HN31R et de retirer le tracé d'un cours d'eau au plan de zonage »

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 16 février 2026, a adopté le premier projet de règlement numéro PP05-2026, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions particulières des bâtiments accessoires, de retirer l'usage vente et réparation de motocyclettes dans la zone commerciale DL05C, d'autoriser un pourcentage plus grand d'occupation maximum des bâtiments dans la zone résidentielle HN13R, de prévoir qu'un minimum de 90 % de la superficie totale du terrain soit aménagé en espaces végétalisés dans la zone résidentielle HN31R et de retirer le tracé d'un cours d'eau au plan de zonage ».

2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 25 mars 2026, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au Règlement numéro 0663-2016 de zonage, afin :

- de préciser les dispositions particulières des bâtiments accessoires;
- de ne plus autoriser les établissements de mécanique pour véhicules légers dans la zone commerciale DL05C (secteur situé de part et d'autre de la rue Dufferin, au nord du boulevard David-Bouchard Nord);
- d'autoriser un pourcentage plus grand d'occupation maximum des bâtiments dans la zone résidentielle HN13R (secteur situé à l'est de la rue Trépanier et au sud de la rue Jean-Louis-Boudreau);
- qu'un minimum de 90 % de la superficie totale du terrain soit aménagé en espaces végétalisés dans la zone résidentielle HN31R (secteur situé au nord de la rue Robitaille, au sud de la rue Arthur-Laliberté, en face de la rue Joseph-Lapierre); et
- de retirer le tracé d'un cours d'eau au plan de zonage dans le secteur à l'intersection de la rue Fréchette et de la rue de Montebello.

4. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter concernées.

5. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale, à Granby, aux heures ordinaires de bureau.

6. Que ce projet de règlement ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/avis-publics, sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 20 février 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 20 février 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 20 février 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland